



SYNDICAT MIXTE GARONNE AUSSONNELLE LOUGE TOUCH

Note de synthèse

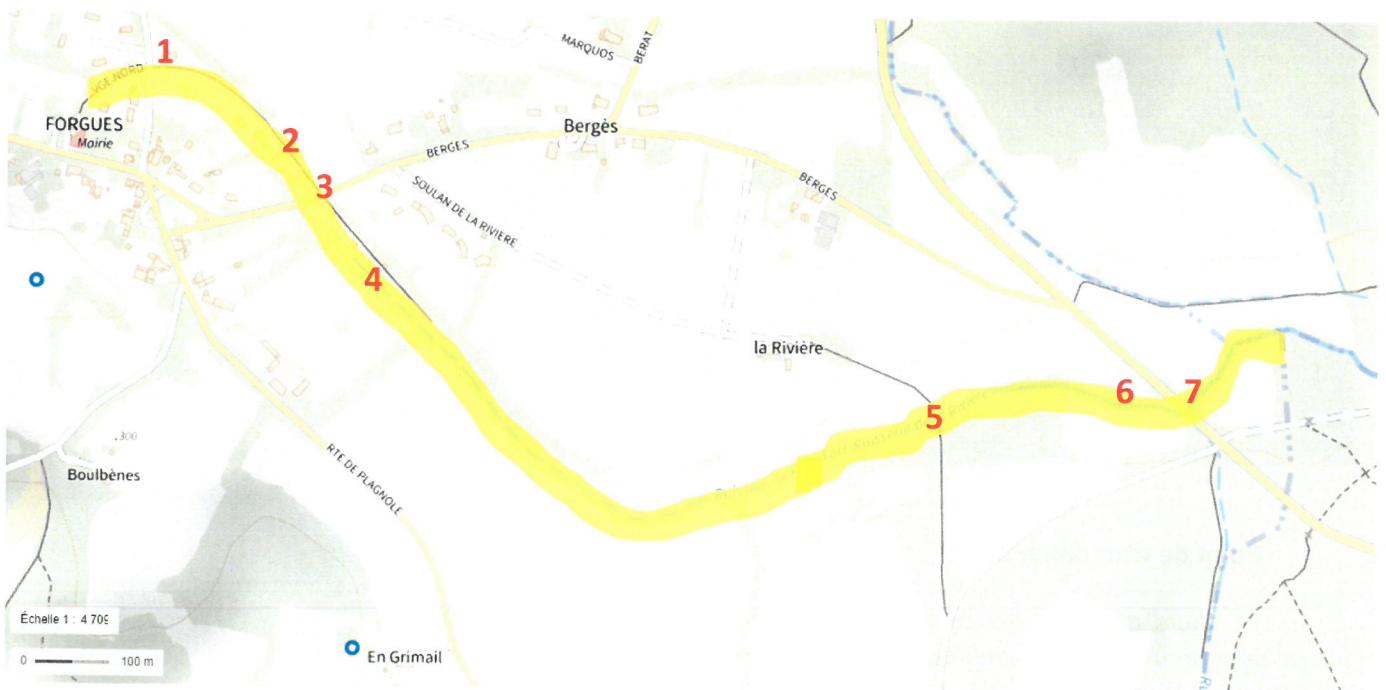
Bassin versant du Touch - Communes de Forgues – Ruisseau de la Rivière

1. CONTEXTE

Situé sur le bassin versant du Touch, le ruisseau de la Rivière prend sa source sur la commune de Forgues, et se jette dans le ruisseau de la Bure en limite administrative entre la commune de Rieumes et de Poucharramet, en amont du lac portant le même nom. Le ruisseau de la Bure est lui-même un affluent rive gauche du Touch.

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, le syndicat a été contacté par la commune de Forgues au sujet de problématiques d'inondations récurrentes sur la commune. Un diagnostic de terrain a donc été réalisé en date du 29 novembre 2024 par une technicienne rivière du SM GALT et en présence d'un conseiller municipal.

2. LOCALISATION



Les problématiques relatives sont localisées sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau présent sur le territoire de la commune (soit, sur la partie surlignée sur la carte ci-dessus).

3. CONSTATS

Lors de la visite de terrain, plusieurs constats ont été faits en fonction de la localisation sur le linéaire du cours d'eau changeant ainsi complètement la configuration du cours d'eau :



SYNDICAT MIXTE GARONNE AUSSONNELLE LOUGE TOUCH

- Point de situation n°1 :

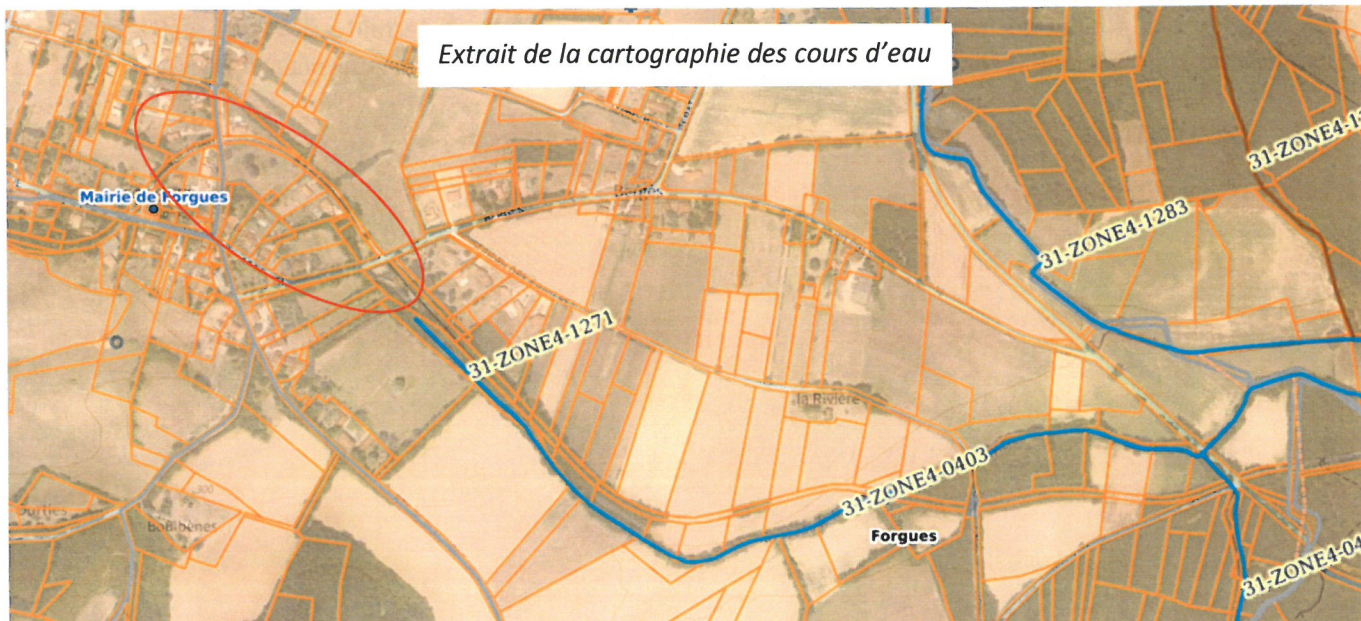
Le cours d'eau reçoit les eaux de ruissellement d'une zone pavillonnaire. Le lit est relativement encombré par des arbres poussant dans le lit et de la végétation provenant des deux berges étouffant le cours d'eau.

Situation au point n°1



Or, selon la cartographie des cours d'eau établie par la Direction Départementale des Territoires, le tracé du ruisseau débute au niveau de la forêt alluviale, soit, au niveau du point de situation n°4, et non pas au niveau du point n°1. Cette portion de « cours d'eau » n'est alors pas référencée dans l'inventaire, ni en tant que « cours d'eau », ni en tant que « fossé ».

Extrait de la cartographie des cours d'eau



- Point de situation n°2 :

Le cours d'eau longe un chemin, probablement communal, et se trouve dépourvu de végétation rivulaire en rive droite, assurant de multiples fonctions pourtant essentielles au bon fonctionnement du cours d'eau : stabilisation des berges, atténuation des inondations, amélioration de la qualité de l'eau, réservoir de biodiversité, ...

Dans le cas présent, le SM GALT préconise généralement une replantation d'essences locales, diversifiées et adaptées au cours d'eau. Malheureusement, l'emprise laissée par le chemin ne permet pas à la commune d'envisager une telle opération.

Situation au point n°2

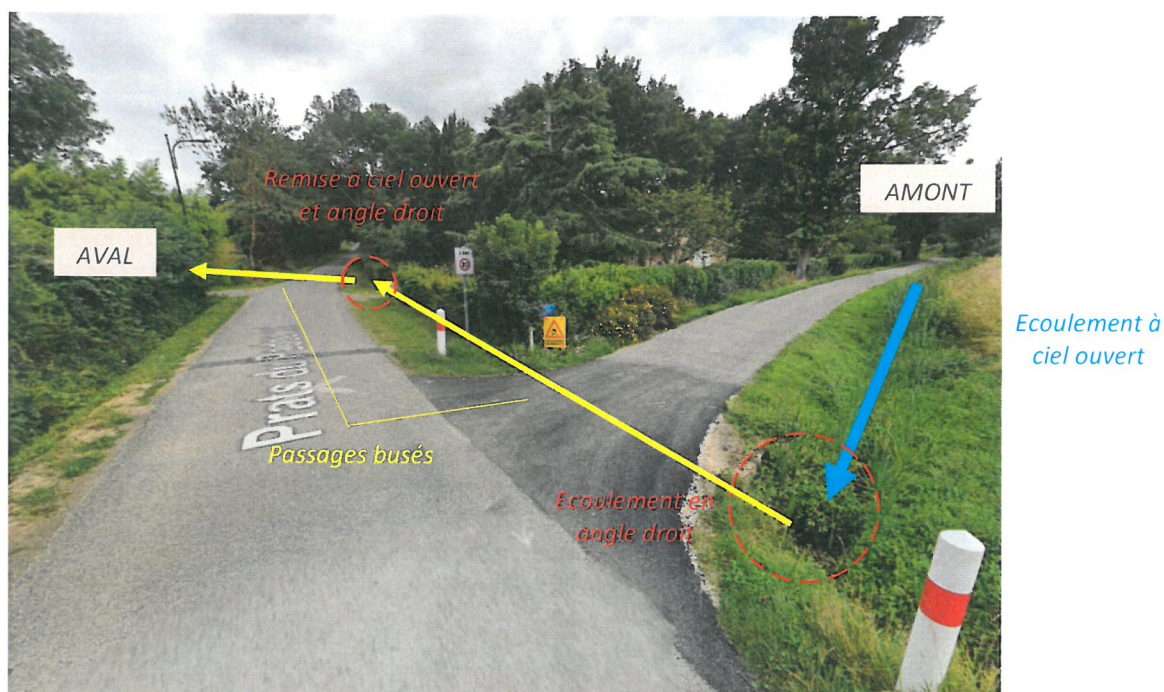




SYNDICAT MIXTE GARONNE AUSSONNELLE LOUGE TOUCH

- Point de situation n°3 :

Le cours d'eau se retrouve busé à deux reprises sous la route Départementale 58, sur une trentaine de mètre, et crée deux angles droits au départ et en sortie de buse. Cette configuration n'est pas naturelle et la route se retrouve régulièrement inondée en cas de montée des eaux.



Plan de situation au niveau de la route départementale régulièrement inondée

- Point de situation n°4 :

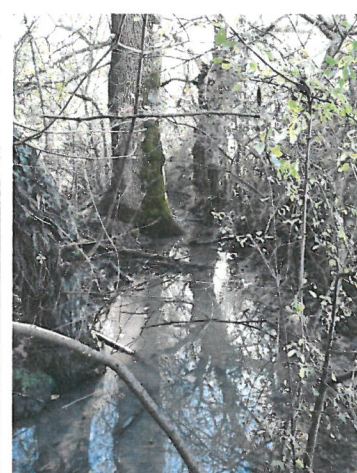
Le ruisseau traverse ensuite une forêt alluviale naturelle. L'écoulement est diffus, laissant apparaître de belles mares naturelles et zones humides riveraines en rive droite. La présence d'arbres poussant dans le lit et d'embâcles permet de faire méandrer le cours d'eau et de diversifier les écoulements et les habitats.



Diffusion de l'écoulement
dans la forêt alluviale



Présence de mares naturelles



Diversification du cours
d'eau



SYNDICAT MIXTE GARONNE AUSSONNELLE LOUGE TOUCH

Sur 250 mètres au départ de la route départementale et parallèlement au cours d'eau, on constate la présence d'un merlon en rive gauche, protégeant les habitations de tout débordement du cours d'eau. Il s'agit de l'ancienne voie ferrée du village. Ce sont alors les eaux de ruissellement provenant des versants qui sont à l'origine des inondations rencontrées au niveau de ces habitations.

Ancienne voie ferrée créant un merlon en rive gauche du cours d'eau



- Point de situation n°5 :

Situé en point bas, le ruisseau est traversé par un petit chemin de terre ainsi qu'un ouvrage de franchissement. La végétation riveraine témoigne de caractère humide de la zone. En rive droite, nous retrouvons une forêt alluviale et la section d'écoulement du cours d'eau est bien dégagée.



Végétation typique de zone humide



Ouvrage sur le cours d'eau

- Point de situation n°6 :

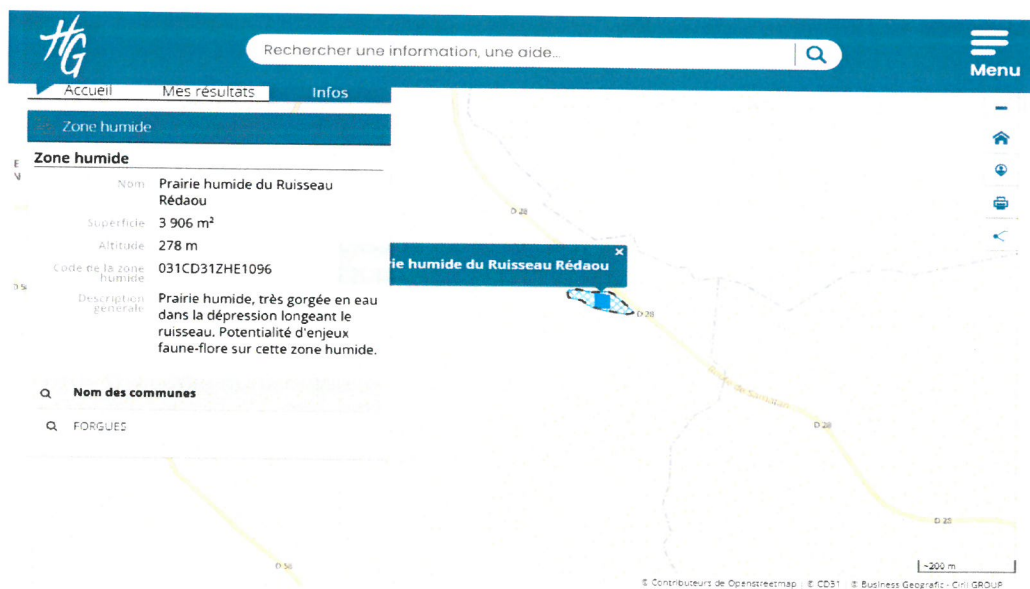
En amont de la route de Samatan, nous observons la présence d'une prairie fortement gorgée en eau, dominée par des espèces hygrophiles. Après quelques recherches nous constatons que cette zone humide est référencée dans l'inventaire départemental en tant que « prairie humide du ruisseau Rédaou ».

L'entretien du cours d'eau est réalisé de manière très ponctuelle voire jamais, mais aucun désordre important n'a été relevé le jour de la visite de terrain.

Zone humide gorgée en eau et présentant une végétation typique



SYNDICAT MIXTE GARONNE AUSSONNELLE LOUGE TOUCH



Extrait de l'inventaire départemental des zones humides de Haute-Garonne

- Point de situation n°7 :

Le ruisseau traverse la route de Samatan par un pont maçonnerie bien entretenu et non encombré.

Alors que la rive droite est relativement bien végétalisée, la rive gauche l'est très peu. On constate la présence d'un merlon agricole sur cette rive, présentant des brèches intentionnelles, afin que l'eau puisse s'évacuer du champ vers le cours d'eau en cas de fortes intempéries. Le cours d'eau commence à se creuser fortement avant de rejoindre la forêt de Lahage.



Incision du cours d'eau



Pont maçonnerie sur la route de Samatan



SYNDICAT MIXTE GARONNE AUSSONNELLE LOUGE TOUCH

4. CONCLUSIONS

- L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU

Bien que le Syndicat puisse se substituer pour des travaux d'envergures et d'une mission d'intérêt général, l'entretien régulier des berges et du lit d'un cours d'eau incombe prioritairement aux propriétaires riverains suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du lit (*art. L215-14 et L215-2 du Code de l'Environnement*). Le guide d'entretien en cours d'eau non domanial, établi par la DDT31 permet d'informer et de sensibiliser les propriétaires riverains aux bonnes pratiques de gestion en milieu aquatique.

En l'état, la configuration de ce cours d'eau ne justifie pas d'une opération globale d'entretien de la part du SM GALT. La présence d'arbres en travers et d'embâcles dans le lit, notamment en forêt alluviale (zone sans enjeu), permet de faire divaguer le cours d'eau et de diversifier les écoulements, et ne présente pas de danger notable pour la sécurité des biens et des personnes.

- LES ZONES HUMIDES

On constate la présence de nombreuses zones humides riveraines au cours d'eau, jouant un rôle primordial dans la régulation des inondations, qu'il est préférable de conserver voire de valoriser. Ces zones humides permettent le stockage temporaire de l'eau dans les zones d'expansion, ralentissent le ruissellement, et permettent ainsi de diminuer l'intensité et les dommages causés par les inondations.

Afin de valoriser ces zones naturelles essentielles, le syndicat s'est rapproché de l'association Nature en Occitanie assurant un rôle de CATZH sur le département (Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides), en vue de réaliser un diagnostic hydraulique et biologique approfondi de la zone humide mais également d'étudier les potentialités éventuelles des zones humides amont, non référencées dans l'inventaire départemental.

- LA ROUTE DEPARTEMENTALE 58

La problématique essentielle relevée sur ce cours est localisée au niveau de la route départementale 58 qui subit des inondations régulières en cas de montée des eaux. Ces débordements récurrents peuvent être expliqués par la configuration du site, à savoir le busage du cours d'eau sous la route (peut-être sous dimensionné) ainsi que la présence de deux angles à 90° créant un bouchon hydraulique en cas de montée des eaux.

Aussi, il serait peut-être nécessaire pour la commune de se rapprocher du service voirie départemental afin d'étudier une autre potentialité d'aménagement, qui sera tout de même coûteuse pour le porteur du projet.

Fait à Rieumes, le 12 février 2025

Pierre-Alain DINTILHAC,
Président du SM GALT

SYNDICAT MIXTE
GARONNE AUSSONNELLE
LOUGE TOUCH
12 rue Notre Dame - 31370 RIEUMES

